



SIREN: 397 784 679 RCS CAHORS
 Code APE : 4621Z
 N° TVA Intra : FR06 397 784 679
 Agrément n° 14542
 Agrément Conseil n° 4600008
 Agrément Formation n° 76460063546
 ICS : FR3822Z472298

COOPERATIVE AGRICOLE DE LA REGION DU CAUSSE ET DES DEUX VALLEES
 Société coopérative agricole à capital variable
 Siège social & administratif : Z.A Coupille 46320 LIVERNON
 Tel : 05 65 40 56 22
 Dépôt Cajarc : route de Gréalou 46160 CAJARC Tel : 05 65 34 33 71
 Dépôt Livernon : Z.A Coupille 46320 LIVERNON Tel : 05 65 40 39 22

FACTURE N°: FCM-240-2025-895

Du : 30/06/2025

Client : 110712

GAEC LA REMISE

LES CARBONNIERES

46160 GREALOU

SIRET : 44268015300016

Identifiant TVA : FR85442680153

FACTURE

Magasin : 240 CAUDEVAL SIEGE

Tel :

ATC : 005 RAFFY EMMANUEL

Magasin CA : 245 CAJARC

Code	Désignation Article	Tva	Quantité	Un	Remise	Prix Net	Montant HT
Livraison : BLC-039-2025-715 du 16/06/2025							
007402	AMMONITRATE FRANCE 33.50% (600 KG)	3	10,200	T		391,05	3 988,71
L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif est soumise à des restrictions par le règlement UE 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte ainsi que les disparitions et les vols importants au point de contact national compétent (PIXAF : pixaf@gendarmerie.interieur.gouv, +33 1 78 47 34 96							
PAIEMENT FIN 07							

	Taux	TVA	Mont HT	Mont TTC
3	20,00	797,74	3 988,71	4 786,45
		797,74	3 988,71	4 786,45

NET A PAYER 4 786,45 EUR

Echéance au 30/07/2025

110712 4 786,45
 FCM-240-2025-895 du 30/06/25
 Prélèvement CAUDEVAL

PAPILLON A JOINDRE AU REGLEMENT

IBAN : FR76 1120 6000 9503 0008 8900 050

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance supporte de plein droit des intérêts de retard (loi LME n°2008-776 du 4 août 2008) exigibles dès le lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au début du dernier semestre appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement +10%. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant sur le site internet du Groupe Capel www.capel.fr